

*M. Quelch:*

D. Qu'il est incapable d'équilibrer son commerce.—R. Qu'il est incapable d'équilibrer ses comptes. Cette divergence d'opinion a donné lieu à cette échelle de commissions. Je vais essayer de les expliquer et de montrer pourquoi en fin de compte la conférence les a adoptées.

Ces commissions ont pour but d'assurer qu'un pays ne tirera aucun avantage monétaire de l'emploi des ressources du Fonds. La raison pour laquelle on désire s'assurer que les pays ne feront pas d'argent en employant les ressources du Fonds consiste à supprimer la tentation, à conserver les avoirs du Fonds sous une forme à la portée de tous les membres. Or, comment les pays pourraient-ils faire de l'argent? Pourquoi dis-je qu'il y a lieu de croire que les pays feraient de l'argent en se servant des ressources du Fonds sans payer des commissions de ce genre? Un pays doit se servir des ressources du Fonds ou de ses propres ressources. Or, qu'est-ce qui arrive si un pays emploie ses propres ressources pour combler un déficit dans la balance de ses paiements? Des ressources pourront se présenter sous une ou deux formes: soit sous forme d'or soit sous forme de change étranger. S'il s'agit d'or, il faut en payer les frais d'expédition au centre dont le pays veut se procurer du change et les frais d'assurance en cours de route. Si vos ressources sont sous forme de change étranger vous aurez probablement placé dans un marché étranger tout ce qui dépasse un certain chiffre; vous aurez probablement entre les mains des bons du trésor ou des certificats de créance; vous essaieriez de faire valoir votre argent.

D. Vous ne permettez pas d'employer les ressources du Fonds à des immobilisations?—R. Non, monsieur; mais je parle maintenant du financement d'un déficit de compte courant, et je compare le choix entre l'emploi de vos propres ressources et l'emploi des ressources du Fonds, et je dis que si vous employez les vôtres vous vous exposez à certains frais: dans le cas d'or, frais d'envoi et d'assurance; dans le cas de change étranger, perte de l'intérêt sur les fonds qui restent sans emploi et que vous vendez à vos importateurs. Si l'on permet aux pays de s'adresser au Fonds sans frais, ils y trouveront un avantage monétaire.

Cela, comme je l'ai dit, est l'idée générale avancée à Bretton Woods en faveur d'un barème de commissions. Ces commissions ont été discutées et elles sont fixées—je crois que les membres ont l'alinéa sous les yeux—elles ne sont pas réellement exorbitantes. Vous avez les taux devant vous, monsieur Quelch. Les commissions augmentent d'un demi cent par an, sans paiement pour les trois premiers mois et un demi pour cent pour les neuf mois suivants, et elles augmentent ensuite au même taux selon que le pays fait usage de 25, 50, 75 ou 100 p. 100 de sa quote-part. J'ai peur que vous trouviez cela compliqué à suivre, mais je voudrais vous faire un sommaire de quelques-unes des commissions pour vous montrer qu'elles ne sont pas réellement exorbitantes.

M. IRVINE: Y a-t-il un maximum?

Le TÉMOIN: Le maximum? Les 5 p. 100—c'est de cela que parle M. Quelch. Si un pays emprunte 25 p. 100 de sa quote-part sans rembourser pendant plus de sept ans, ce qui est une période beaucoup plus longue que le Fonds ne s'attend normalement à financer parce que le Fonds est essentiellement considéré comme un mécanisme de financement à court terme—j'ai pris comme exemple une période plus longue pour faire bonne mesure—si un pays a fait usage de 25 p. 100 de son pouvoir d'emprunt continuellement pendant sept ans le taux moyen d'intérêt qu'il aura payé pendant cette période de sept ans sera de 1.98 p. 100. S'il fait usage de 50 p. 100 de son pouvoir d'emprunt continuellement pendant sept ans le taux moyen qu'il aura payé pour cet argent pendant les sept ans sera de 2½ p. 100. S'il fait usage des trois quarts de son pouvoir d'emprunt pendant sept ans—je répète que sept ans est une période anormalement longue—le taux moyen qu'il aura à payer sera de 3 p. 100.